



2ème tournoi de Mimizan – DUOS ON THE BEACH

Le samedi 07 Juin 2025

Lieux : Gymnase du collège J.Prèvert

5 rue du Lycée, 40200 Mimizan

## REGLEMENT PARTICULIER

### N° AUTORISATION FFBAD :

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement. L'inscription au tournoi entraîne :

- Article 1 : l'acceptation du présent règlement.
- Article 2 : Cette compétition se déroule selon les règles de la Fédération Française de Badminton et les dispositions générales du Guide du Badminton (et notamment de la procédure de gestion des cartons et des sanctions (FFBaD / GdB / édition – 2017/1 - Chapitre 3.3. Les principes sportifs> Circulaire cartons). En aucun cas plus de 8 matchs par jour et par joueur ne seront autorisés. Une tenue de Badminton conforme aux circulaires FFBaD sera exigée sur les terrains. La compétition se déroulera au Gymnase du collège J.Prèvert, 5 rue du Lycée, 40200 Mimizan équipé de 5 terrains. Pour accéder au gymnase, une paire spécifique de Chaussures de Salle est obligatoire.
- Article 3 : Elle est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre : M. LEOCADIE Michaël ses décisions seront sans appel.
- Article 4 : Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que les officiels. Présence autorisée des coaches, 2 par 1/2 terrains
- Article 5 : Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à la FFBaD et ne faisant l'objet d'aucune suspension. Les participants devront être licenciés à la date des tirages au sort.
- Article 6 : Tableaux proposés : DD, DH, DMX. Doubles Hommes et Dames le matin et le mixte l'après-midi. Séparation des tableaux selon les côtes FFBaD du CPPH au jeudi 29 Mai 2025. Les tableaux se dérouleront en poules et en élimination directe en phases finales dans toutes les séries. Nombre maximum de joueurs : Il sera lié au nombre maximum de matches possibles sur la journée, le JA et les organisateurs se réservent le droit de modifier le nombre de participants en fonction du format de compétition choisi et du nombre de joueurs inscrits. Suivant le format, le JA et les organisateurs se réservent le droit de partitionner les tableaux en fonction des niveaux CCPH.
- Article 7 : Le tournoi débutera à 8h. Les joueurs du premier tour devront se présenter 30min avant l'horaire prévue de leurs matchs, le gymnase ouvrira ses portes à 7h30. Pour les tours suivants, les joueurs devront être présent 45 min avant le début de leurs matchs. Tout joueur souhaitant s'absenter pendant la compétition devra obligatoirement en référer au Juge-Arbitre. Si au bout de 1min, il manque une paire sur le terrain, un 2ème appel aura lieu. Au 3ème appel, si aucun signe de la paire, celle-ci sera déclarée WO. En cas de retard injustifié constaté dès son appel sur le terrain, le joueur et/ou la paire sera déclaré WO par le Juge-Arbitre et sanctionné par la commission régionale d'arbitrage. Le règlement de la gestion des cartons sera affiché dans la salle. Le temps d'échauffement est fixé à 3 minutes à partir du moment où le match est appelé. Celui-ci comprend les tests des volants et la mise en tenue.

- Article 8 : Tout joueur engagé et ne se présentant pas le jour de la compétition sera déclaré WO. Il doit le cas échéant adresser un justificatif de son absence à la ligue de Nouvelle Aquitaine sous 5 jours (clot@lnaqbad.fr / LNAQ Bad, 2 avenue de l'université, 33400 Talence). En cas de forfait non justifié d'un joueur après la date de constitution des tableaux ou d'un désistement volontaire, les droits d'inscription restent acquis au club organisateur. En cas de WO non justifié, les sanctions prévues par la circulaire forfaits de la FFBAD seront appliquées (FFBaD / GdB /édition – 2017/1 - Chapitre 3.4. Les principes sportifs> Circulaire forfaits).
- Article 9 : Les volants du tournoi sont ceux homologués par la FFBAD. En cas de litige, le volant officiel sera le SPIN SILVER mise en vente par le club de Mimizan lors du tournoi au prix de 25€. Ils sont à la charge des participants.
- Article 10 : Tout volant touchant le plafond ou une structure aérienne sera remis une fois à l'engagement. En cours de jeu il sera compté faute. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires à son match.
- Article 11 : Les matches seront en auto-arbitrage. Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible par des arbitres officiels.
- Article 12 : Les vainqueurs et finalistes de chaque série seront récompensés par des lots.
- Article 13 : Les droits d'engagement sont de 17 € pour un tableau et de 21 € pour deux tableaux. Les inscriptions seront enregistrées suivant leur ordre d'arrivée. Pour être prises en considération, elles devront être accompagnées du règlement des droits d'engagement. La date limite des inscriptions est fixée au 28 MAI 2025. La confection des tableaux se fera le 01 Juin 2025. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date, sauf cas de force majeure dûment justifié par une attestation appropriée.
- Article 14 : Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.
- Article 15 : Il est strictement interdit de fumer dans la salle, de même qu'il est interdit de boire et d'y manger sauf aux endroits aménagés à cet effet (buvette ou tribunes). Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
- Article 16 : Tout joueur qui s'inscrit au tournoi autorise de fait les organisateurs à prendre et utiliser des images, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, diffusés en France pour la durée la plus longue, prévue par la loi et les règlements en vigueur.
- Article 17 : Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBad sera exigée. Toute dérogation ne pourra être accordée par le Juge-Arbitre, au joueur, qu'à l'examen d'un justificatif.
- Article 18 : Il est impératif que les joueurs soient présents dans la salle jusqu'à l'affichage des tableaux de sorties de poules,
- Article 18 : Tous joueurs mineurs doivent être encadrés par un adulte référent (issu du club d'appartenance ou lien familial)
- Article 19 : Le présent règlement sera affiché dans la salle via les QR code badnet, idem pour l'échéancier. Les tableaux seront consultables sur l'application E-bad tout au long du week-end